Inspection de l'Education nationale

Circonscription de Fleury-Les-Aubrais

Ecole maternelle de CHILLEURS-AUX-BOIS

(3 classes)

académie d'Orléans-Tours

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 15 octobre 2019

Convocation adressée le 13 octobre par la Directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 15 octobre à 18 H, à l'école maternelle dans la salle de motricité.
Secrétaire de séance : Mme MICHAUD

Membres de droit présents

Noms	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme LEGRAND Véronique	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme DECROIX Joseline Mme MICHAUD Aurélie	Enseignante Enseignante
ELUS	
M. LEGRAND Gérard Mme DENIAU Evelyne (adjointe, commission aux affaires scolaires) M. TARRON Bernard (adjoint, commission aux travaux) Mme BARBIER Cathy (conseillère municipale, commission aux affaires scolaires)	Maire
PARENTS D'ELEVES	
Mme TARANILLA Cécile M. SERGENT Nicolas Mme CHARON Coralie Mme THAÏS Sarah	Elue titulaire Elu titulaire Elue titulaire Elue suppléant
LE DDEN	
Mme DUVEAU- BARRAULT Muguette	

Membres invités de droit

Nom	Qualité
Mme DEPARDIEU Viviane M. GUERINET Patrick	IEN Vice-Président de la CCDP

Membres absents excusés

Nom	Qualité

Pour introduction, la Présidente propose un tour de table pour présenter les nouveaux membres du conseil d'école.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du troisième conseil d'école de l'année 2018-2019
2. Rentrée scolaire : effectifs de l'école maternelle et organisation de la semaine
3. Lecture et approbation du règlement intérieur 2019-2020.
4. Sécurité et exercice incendie (présentation des PPMS)
5. Présentation des projets et activités pédagogiques de l'année scolaire.
6. Bilan de la coopérative scolaire.
7. Travaux, aménagement et entretien des locaux
8. Questions diverses

1. **Approbation du procès-verbal du troisième conseil d'école**

Le PV du conseil d'école du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. **Rentrée scolaire : effectifs de l'école maternelle**

78 élèves sont répartis en 3 classes, soit une moyenne d'environ de 26 élèves par classe. 19 GS, 37 MS et 21 PS
Classe 1 d'Aurélie MICHAUD : 26 élèves (7 MS + 19 GS)
Classe 2 de Joseline DECROIX: 26 élèves (10 PS et 16 MS)
Classe 3 de Véronique LEGRAND: 26 élèves (11 PS et 15 MS)

Mme LEGRAND souligne que les enfants de MS représentent 47 % de l'effectif total de l'école maternelle, par ailleurs elle fait remarquer que 25 % des PS de cette année sont hors commune.
Courant janvier 2020, une nouvelle élève de PS intégrera la classe de Madame DECROIX

2. **Lecture et approbation du règlement intérieur 2019-2020**

Le règlement intérieur de l'école maternelle est approuvé par le conseil d'école.

Madame LEGRAND souligne les changements du règlement intérieur (nouveaux horaires et APC). Elle précise que le règlement intérieur et les comptes rendus des conseils d'école seront disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur le blog de l'école maternelle. La directrice communiquera via les cahiers de liaison et demandera par un coupon-retour la lecture et l'approbation du règlement intérieur. Une version papier pourra être remise sur simple demande.

Mme LEGRAND précise que l'école ne peut pas donner de traitement médical sauf dans le cadre d'un PAI. Mme DENIAU formule une réponse identique sur le temps de la restauration scolaire.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par le conseil d'école.

3. **Sécurité et exercices incendie**

Madame LEGRAND présente à l'ensemble des membres du conseil d'école les documents PPMS (intrusion malveillante et risques majeurs). Elle remettra une copie de chaque aux élus de la commune.

Elle indique, à nouveau, que le signal d'alarme « intrusion malveillante » actuel est un message adressé sur le téléphone portable personnel de chaque enseignante. Ce système d'alerte présente plusieurs inconvénients :

Dans une classe de maternelle, le signal n'est pas toujours entendu. L'enseignante n'a pas toujours les yeux rivés sur son téléphone. Le message peut tarder à apparaître sur l'écran du téléphone. Madame LEGRAND rappelle qu'elle avait fait la demande de réfléchir à un autre système d'alerte. (signal lumineux rouge dans chaque salle de l'école). La mairie adressera également une nouvelle demande auprès de la communauté de communes qui a la charge des bâtiments scolaires.

Par ailleurs, elle souligne auprès de la mairie la nécessité de sensibiliser et d'informer l'ensemble du personnel communal, les utilisateurs des locaux de l'école maternelle sur les temps hors scolaire (pause méridienne, garderie) sur les consignes et les mesures de sécurité dans le cadre du PPMS.

Un exercice PPMS « intrusion malveillante » apprendre à s'échapper a eu lieu le 15 octobre 2019. Les enfants ont évacué les lieux en 3 minutes. Madame LEGRAND précise que les enfants de petite section sont sortis calmement.

Madame LEGRAND annonce qu'il y a 3 exercices incendie et 3 exercices de PPMS à réaliser durant l'année.

4. Présentation des projets et activités pédagogiques de l'année scolaire.

a) Parcours culturel et artistique des élèves

- Continuité de la mise en place d'un cahier des arts dès la petite section.
- Poursuite de la chorale de l'école.

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, Madame LEGRAND informe le conseil d'école que tous les enfants de GS assisteront à un concert dans le cadre des JMF (Jeunesses Musicales de France) en avril 2020. Elle évoque que l'association des JMF, première organisatrice de concerts de France, est une association reconnue d'utilité publique, qui a pour but de faire découvrir la musique aux enfants, leur apprendre à « aimer écouter ».

Concert JMF : 06 ou 07 avril 2020 pour les GS au centre culturel « La Passerelle » à Fleury-les-Aubrais. (Coût 3,50 € par enfant + 205 € pour le transport)

Cinématernelles : Tous les enfants de Ms iront au cinéma le 16 décembre 2019.

Classe itinérante culturelle :

Madame LEGRAND annonce à tous les membres du conseil que l'école maternelle de Chilleurs a été retenue pour participer au dispositif Classe Itinérante culturelle.

Cette action s'inscrit dans le Parcours d'éducation artistique et culturelle(PEAC) défini par le texte: *Référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle –école primaire et collège-2015*

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des connaissances acquises par l'élève dans les domaines des arts et du patrimoine…

Les principaux objectifs des rencontres sont les suivants:

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres.
- Échanger avec un artiste, un créateur.
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques.
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire

Ce dispositif prévoit le partenariat entre deux structures culturelles qui s'associent pour proposer l'accueil d'une même classe autour d'un «fil rouge ».

Les enfants de MS des classes de Mesdames LEGRAND et DECROIX participeront aux ateliers proposés par le musée des Beaux-Arts et le FRAC. Madame LEGRAND accompagnera les 31 élèves de MS., assistée d'une ATSEM et plusieurs parents.

Musée des Beaux-Arts d'Orléans :

Animation autour d'une œuvre accompagnée de jeux et d'expériences plastiques. La classe est accueillie par deux médiatrices. Chaque demi-classe participe en alternance à des activités devant un tableau et à un petit atelier de création plastique.

Frac Centre-Val de Loire :

Au travers de la notion de couleurs, les élèves sont amenés à créer des référentiels couleurs autour de l'art et de l'architecture. Divisée en deux groupes, la classe doit distinguer et retrouver des œuvres et des éléments architecturaux puis les classer / classifier selon leur appartenance colorimétrique. Le référentiel s'apparente alors à la création d'une collection d'œuvres et de couleurs.

Mme Michaud a fait une demande d'inscription à un spectacle de danse contemporaine qui aura lieu en mai 2020. Ceci fera suite au projet danse réalisé en novembre avec l'intervention d'une danseuse chorégraphe. Cette sortie est à confirmer en fonction du nombre de places disponibles.

Projet artistique : **Danse**. Madame LEGRAND annonce qu'elle a élaboré le projet conjointement avec Mme MICHAUD et le CCNO (Centre Chorégraphique National d'Orléans) et déposé un dossier afin d'obtenir une subvention auprès du rectorat. L'équipe enseignante est en attente de la réponse de l'Académie Orléans-Tours.

L'équipe enseignante a rencontré les deux danseuses professionnelles, proposées par le CCNO : Anne PERBAL et Fanny ELEF. Un calendrier prévisionnel a été établi :

Classe de Mme MICHAUD : de novembre à décembre avec une représentation chorégraphique le vendredi 20 décembre à 18 h 00 à la salle Jeanne d'Arc.

Classe de Mme LEGRAND . du 6 janvier au 9 mars 2020 avec un spectacle final : samedi 14 mars 2020 à 11 heures.

Classe de Madame DECROIX : du 16 mars au 18 mai avec un spectacle final : samedi 23 mai à 11 heures.

Nous sollicitons des parents pour la confection de costumes.

Pour conclure, Madame LEGRAND souligne que les enfants actuellement en GS auront suivi un parcours d'éducation artistique et culturelle très riche au cours de leur cycle maternelle : fréquentation d'une salle de théâtre et cinéma, rencontre avec une artiste peintre, visite du patrimoine local (château de Chamerolles) et participation à un projet chorégraphique. Madame LEGRAND remercie la mairie d'offrir l'opportunité aux enfants de l'école de participer aux frais liés aux interventions des professionnels. Cela s'inscrit dans une volonté du projet d'école d'offrir la possibilité aux enfants de la ruralité de fréquenter des lieux culturels.

b) Piscine

Tous les enfants de GS iront à la piscine de Pithiviers du 27 mars 2020 au 3 juillet tous les vendredis de 14 h à 14h40. Le coût de cette activité est entièrement pris en charge par la municipalité.

Madame LEGRAND remercie la mairie pour la prise en charge du transport des 10 allers-retours Chilleurs-Pithiviers.

Madame LEGRAND insiste sur la nécessité d'avoir des parents accompagnateurs lors de chaque séance.

Un mot sera collé dans les cahiers des grands afin de connaître les parents qui souhaitent passer les agréments pour accompagner les enfants dans l'eau.

c) Classe de découverte GS

- Classe de découverte à Ingrannes à dominante artistique avec l'intervention d'une artiste Caroline DELBAERE. La classe aurait lieu au mois d'avril ou mai.

Mme Michaud organisera une réunion d'information au mois de janvier pour expliquer les modalités.
Le coût par enfant s'élève à 275 € (transport inclus). Pour rappel, la commune avait participé à hauteur de 120 € l'année dernière.

L'équipe enseignante propose éventuellement aux parents de se mobiliser pour réduire le coût du séjour en organisant une manifestation ou une vente d'objets.

d) Manifestations :

- Marché de Noël, avec un petit spectacle chantant : vendredi 13/12/2019
- Ludo'roule : 5 séances de 45 minutes du jeudi 9 janvier au jeudi 6 février le matin.

Les parents d'élèves sont les bienvenus pour encadrer les ateliers.

- Fête de l'école : 26/06/2020

5. Bilan de la coopérative scolaire 2019-2020.

Les mandataires de la coopérative présente le bilan 2018-2019 et le budget prévisionnel de l'année 2019-2020.
La coopérative scolaire termine avec un solde créditeur de 3 536,86 € au 31 août 2019.

Le projet Danse s'élève à 3 000 euros. De ce fait, la coopérative demande une aide financière pour ce projet auprès de la Mairie.

Monsieur LEGRAND précise que les frais pour l'école maternelle sont déjà importants et qu'ils s'élèvent à 40 000 euros par an, un élève coûtant 1 900 euros à la commune.
Mais, au vu de l'importance des projets, il étudiera une subvention pour ce projet.

Les mandataires informent qu'un appel aux dons a été demandé aux familles courant septembre via le cahier de liaison, ce qui a rapporté 1005,26 €.
Les mandataires remercient tous les parents donateurs.

6. Travaux et aménagement et entretien des locaux.

Madame LEGRAND adresse ses remerciements pour tous les travaux pris en charge par la commune durant les congés d'été. Elle établit la liste des demandes :

- Rideaux à fixer dans toutes les classes et la salle de motricité et les traiter d'un revêtement anti-feu.
- 2 néons à changer dans la classe 1.
- La fenêtre en face la porte qui ne s'ouvre plus dans la classe 1.
- Refaire le revêtement autour du tilleul.
- Elaguer le tilleul : Mr TARON informe que cela sera fait un mercredi en novembre.
- Peindre le cadre de la fenêtre du bureau de direction.
- Installation d'un système d'alerte intrusion visuel dans chaque salle de l'école maternelle (classe, salle de motricité, dortoir, couloir...).
- Alimentation d'une arrivée d'eau mitigée à 35 °C.
- Rénovation des salles de classe, tisanerie et bureau de direction.

- Climatiser les salles de classe, le dortoir et la salle de motricité
- Changer le portail rouge
- Réfection de la peinture sous le préau

Les demandes des travaux ont été réalisées auprès de la CCDP (Communauté de Communes du Pithiverais) mais tout reste en suspens.

7. Questions diverses.

Mme TARANILLA s'adresse au conseil d'école pour mettre en place un groupe de parents d'élèves et permettre d'organiser des actions ou les manifestations de l'école.

Elle adressera un mot via les cahiers de liaison pour en informer les parents. Elle créera un trombinoscope pour connaître les parents d'élèves élus. Celui-ci sera mis sur le blog et affiché dans l'enceinte de l'école.

Prochains conseils d'école :

Mardi 3 mars 2020 à 18 heures

Jeudi 2 juillet 2020 à 18 heures

La séance est levée à 20h30 et est clôturée par un pot de l'amitié.

Le 12 décembre 2019

à Chilleurs-aux-Bois

La directrice de l'école, présidente de séance

LEGRAND Véronique

Le secrétaire de séance,

MICHAUD Aurélie